

Le tribunal de Tokyo approuve la demande de libération de Carlos Ghosn, le parquet fait appel



L'ancien patron de Renault-Nissan pourrait bientôt retrouver la liberté. Il devra payer une caution de 4 millions d'euros. Le parquet a fait appel de cette décision.

Avec Atlantico
Rédaction

Le tribunal de Tokyo a accepté ce jeudi la demande de libération sous caution de l'ancien dirigeant de Renault-Nissan. Carlos Ghosn pourrait bientôt sortir de prison. Il avait été incarcéré depuis sa nouvelle arrestation le 4 avril dernier. Carlos Ghosn devra verser une caution de 500 millions de yens (4 millions d'euros).

Le bureau des procureurs de Tokyo a décidé de faire appel de la décision du tribunal. Si cet appel était rejeté, Carlos Ghosn pourrait donc rapidement être libéré.

Les avocats de Carlos Ghosn ont insisté sur l'absence de risque de destructions de preuves et de fuite, ainsi qu'un problème médical. L'ex-patron de Renault, souffrirait d'une insuffisance rénale. Cette libération sera effectuée sous certaines conditions. Carlos Ghosn sera assigné à résidence. Il ne pourra pas quitter le Japon également.

Carlos Ghosn avait récemment été mis en examen pour la quatrième fois. Les nouvelles charges retenues contre lui concernaient le détournement de 5 millions de dollars à travers un distributeur de Nissan à Oman. Carlos Ghosn avait été arrêté à nouveau au début du mois d'avril. Il avait déjà payé une caution de 8 millions d'euros.

En plus de l'affaire d'Oman, l'ancien dirigeant est confronté à trois autres inculpations. Carlos Ghosn a nié l'ensemble des accusations et a évoqué la piste d'un complot orchestré, selon lui, par des dirigeants de Nissan.

Dans le cadre de sa rencontre avec le Premier ministre japonais Shinzo Abe, ce mardi, Emmanuel Macron a prié le Japon de respecter la présomption d'innocence de l'ancien patron de Renault-Nissan. Le sort de Carlos Ghosn a été évoqué entre les deux dirigeants.